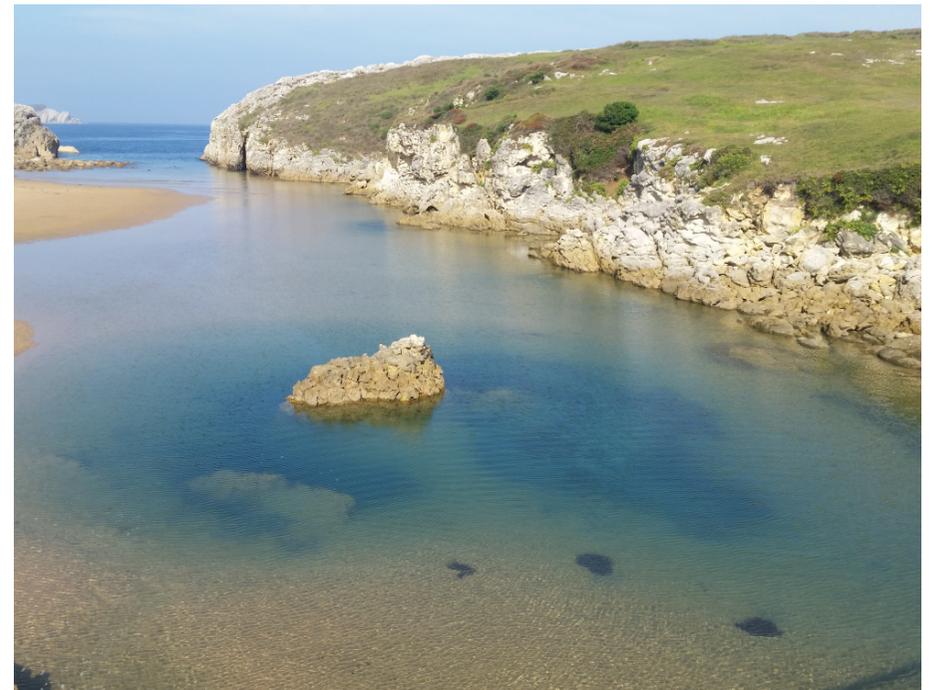


ANTUGNAC

*Le Conseil Municipal vous présente son
Bulletin Municipal trimestriel*

Été 2017

Vous trouverez ci-après les informations des mois de juillet, août et septembre 2017 relatives à la commune.



POINTS DIVERS

* L'association des Francas de l'Aude est partenaire de la Communauté de Commune du Limouxin pour la gestion des accueils périscolaires sur la RPI de Luc Sur Aude, Antugnac, Montazels, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Actuellement, nous avons 65 enfants de 3 à 11 ans et 50 familles pour notre RPI. Suite au gel des contrats aidés dans l'été, le renouvellement d'une animatrice au 1^{er} septembre n'a pu être obtenu. La perte de ce poste a mis en péril l'accueil de Montazels. La mairie de Montazels a mobilisé du personnel communal afin de combler ce manque. A Antugnac, pas d'encadrement Francas sur le temps TAP des Vendredis de 15h15 à 16h. Dans une recherche d'alternatives, nous avons sollicité bénévolement Mme Céfaï Monique pour une aide aux devoirs proposée aux enfants d'Antugnac. Nous la remercions très chaleureusement pour son soutien qu'elle apporte à l'école et aux enfants de notre territoire.

Lors du dernier conseil d'école à Luc sur Aude, il a été décidé de rester sur la semaine à 4 jours et demi pour la rentrée scolaire 2017-2018. Un temps de mise en place d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours estimé trop court, car le décret a été publié le 29 juin 2017 au Bulletin officiel.

* Durant l'été, la société Ferrand a procédé au changement de la porte d'entrée de l'école et les agents municipaux ont réalisé le garde corps ainsi que la rampe d'accès.



NAISSANCE - MARIAGE - DECES

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Mr Marc LAJOUS et Mme Anne BONALDI
Qui se sont unis le 23 septembre 2017

Tous nos vœux de bonheur !!

Nous avons le plaisir de vous apprendre la naissance de
Vivian DUCHATEL né le 13 septembre 2017

Félicitations aux heureux parents et à sa grande sœur !

Nous avons le regret de vous annoncer les décès de :

Mr Claude ZOPPÉ
Survenu à l'âge de 57 ans

Mr Joseph PÉCHOU
Né le 7 mars 1921 à Antugnac
Décédé le 4 septembre 2017 à Carcassonne

10. Contribution au contingent d'incendie et de secours

11. Prestations de services.

* Il est demandé à la population, jeunes et moins jeunes, de respecter le matériel public. En effet, un lampadaire a été retrouvé cassé ainsi que le portillon de l'aire de jeux. Tout cela handicape les autres utilisateurs ...

* L'Association Aude Solidarité du Département de l'Aude propose une collecte de fonds pour les victimes des Ouragans Irma qui a ravagé les îles Saint Martin et Saint Barthélémy. Les dons seront intégralement reversés aux structures locales chargées de venir en aide aux sinistrés.

Les dons, uniquement financiers, doivent être adressés par chèque et libellés à : Association Aude Solidarité – Département de l'Aude – 11855 Carcassonne Cedex 9.

Ou en virement :

Association Aude Solidarité

La Banque Postale – Montpellier

Code Banque 20041 – Code Guichet 01009

N° de compte : 0395893P030 – Clé Rib 38

* Nous avons reçu nombreux signalements de chats errants dans le village. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les femelles et les mâles soient stérilisés afin de limiter la propagation et les nuisances d'hygiène et de salubrités. Si ceci n'est pas respecté par les propriétaires, la mairie se doit de les stériliser au cabinet vétérinaire le plus proche et les remettre à leur lieu de vie. Si des personnes sont intéressées pour récupérer des chats errants, n'hésitez pas à vous rendre en mairie.

* La commune a à charge le nettoyage et l'entretien des tombes de soldats de guerre lorsqu'il n'y a plus d'héritier. Aussi, l'association « Souvenir Français » nous a contacté afin de procéder au nettoyage de la tombe situé sur la commune ; travail qui a été effectué.

* La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suites aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril au 31 décembre 2016. Plus d'informations en mairie.

* La déclaration d'ouverture de chantier est ouverte depuis le 17/07/2017. Les travaux de la Crèche d'Antugnac ont démarré. Le clos et le couvert (hors d'eau, hors d'air) sont prévus pour la fin du mois de Décembre 2017.



* Le mercredi 26 juillet à eu lieu un premier concert organisé dans le cadre des Musicales en Pays de Couiza avec le duo Elisa Vellia et Nadine Rossello. Nombreux spectateurs sont venus profiter de cette manifestation.



* Vendredi 8 septembre, la Mairie et l'association la Claranda en tant que programmateur et organisateur de concert, ont organisé une manifestation à Antugnac. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 2 concerts qui ont enchanté la soirée. En deux temps, avec une pause repas entre les deux concerts.

En premier lieu « Le Grand Orphéon » nous a enchanté au sein de l'église qui a résonné du quatuor. Félicitations à Cécile Grabias (flûte), Didier Dulieux (accordéon), Laurent Guitton (tuba), et Nicolas Calve (contre-ténor vacaliste).

Un vin d'honneur offert par la municipalité et repas « tapas » où une quarantaine de personnes nous ont fait l'honneur de participer pour terminer avec un concert-bal musette « La Bretelle ».

Nous remercions tous les participants du village et des alentours.



* Le conseil communautaire a approuvé le projet de statuts lors de sa séance du 25 septembre 2017 pour la révision complète de l'article 6 des statuts consacrés à la définition des compétences. Elle exerce :

- Les compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace
2. Développement économique
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n^o 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
5. Gestion des milieux aquatiques

- Les compétences optionnelles

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
2. Politique du logement et du cadre de vie
3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
5. Action sociale d'intérêt communautaire / Politique de maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes / Gestion de l'EHPAD « Les Estamounets » situé Chemin de Coustaussa à COUIZA.

6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public

- Les compétences facultatives

1. Politique d'accueil de la petite enfance
2. Politique à destination de la jeunesse / Actions d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse, en dehors du champ de l'enseignement obligatoire
3. Gestion du centre d'accueil et d'hébergement Robert BADOUC situé domaine Ninaute à Limoux
4. Politique locale de santé
5. Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au 1 de l'article L1425-1 du CGCT
6. Création et gestion, par délégation de la collectivité compétente, d'un service de transport interurbain de voyageurs à la demande, en complément des lignes régulières existantes
7. Gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)
8. Action culturelle d'intérêt communautaire
9. Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur urbains

A SAVOIR !

* Les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sont :

les mardis, mercredis et vendredis
de 17h30 à 19h30

* Notre commune se trouve toujours en état de vigilance concernant la consommation d'eau. Nous vous demandons de réduire au maximum sa consommation.

* En vertu de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, pour des raisons de sécurité publique, les projets concernés par les aléas présents sur la commune seront refusés ou acceptés sous réserve d'observer des prescriptions spéciales. Les aléas inondations sont consultable en Mairie et vous avez également la possibilité de les consulter sur le site internet : <http://www.aude.gouv.fr/autres-pac-etudes-azi-r2052.html>

Le projet de PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) de l'Aude en Haute Vallée devrait être approuvé dans le courant de l'année 2018 et devra alors être annexé au document d'urbanisme de la commune.

* Exercice de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la Communauté de communes du Limouxin. La compétence GEMAPI est définie par quatre missions inscrites à l'article L.211-7 du code de l'environnement. 1/ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique. 2/ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès. 3/ La défense contre les inondations et contre la mer. 4/ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A compter du 01/01/2018, il sera inscrit dans les statuts de la communauté de communes du Limouxin, la nouvelle compétence GEMAPI par référence aux quatre missions du code de l'environnement et ceci sera transféré par le mécanisme de représentation substitution prévu par l'article L.5214-21 II du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) pour les Communautés de communes, la compétence GEMAPI dans son intégralité et selon la logique de bassin versant, aux syndicats mixtes ayant vocation à être reconnu comme Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) soit les syndicats : SMAH Haute Vallée de l'Aude, SIAH Fresquel, SB Orbieu-Jourre et autres syndicats hors bassin versant de l'Aude. La commune d'ANTUGNAC est rattaché à 100% EPAGE HVA.



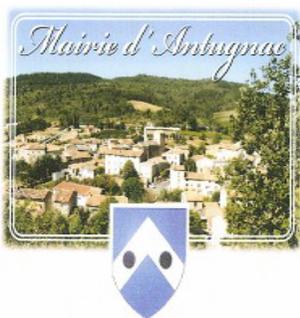
SYNTHÈSE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX

- M. KONIECZNY demande ou en est le projet d'instauration d'un sens unique dans la Côte du Treil, la Rue du Courral et la Rue du Lavoir. L'arrêté municipal est presque terminé (il manque à rajouter un paragraphe concernant les poids lourds). Des panneaux de signalisation doivent être commandés pour pouvoir installer une signalisation cohérente.

- Mme VERGÉ signale que le portillon pour l'entrée au jardins d'enfants est endommagé suite à des dégradations volontaires. Le portillon est réparé et sera mis en service à la fin de cette semaine.



6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC
Tél. 04 68 74 04 09 - Fax 04 68 74 04 09
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

Soit un total de => 22 057.50 € HT

Afin de financer ces travaux, Mme le Maire propose de demander l'aide du Département et de la communauté de communes du Limouxin par le biais du fonds de concours communautaire.

Projet de STEP à Croux :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de station d'épuration à Croux. Elle précise que le projet ne pourra être réalisé que lorsque le PLUIH aura été adopté soit en 2019 ou 2020. Pour cette raison les demandes de subventions n'ont pas encore été envoyées car elles ne sont valables que pendant 2 ans à compter de leur notification.

Projets d'aménagement de voirie :

La voirie communale va progressivement être remise en état. Avant la fin de l'année la rue du château d'eau va être goudronnée. En 2018 le secteur place des Marronniers, rue du Barri et rue de Angles va être réalisé ainsi que la rue de l'Eglise et la rue de la Garenne (voir délibération ci-dessus). D'autres tranches seront programmées dans les années à venir (écarts, secteur du Causse...).

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

*** Affaires communales / questions diverses :**

- Un mariage a eu lieu ce week-end, un quête a été effectuée et à rapporté 96 € que les mariés ont décidé de donner à l'école.

- 6 associations ont envoyé un courrier au Président de la communauté de communes du limouxin pour signaler leurs difficultés budgétaires (suppression des emplois aidés, subventions non réévaluées, aucune visibilité sur certains moyens alloués => prêts de salles et de matériel...).

- Les limitations de tonnage sur la traverse vers La Serpent vont être révisées. Actuellement il y a plusieurs limitations pour des tonnages différents sur la même voie.

- Une demande d'aide a été déposée auprès de CNP Assurances afin d'installer un défibrillateur sur la commune. La réponse devrait être connue vers la fin de l'année.

- Dernièrement les services techniques ont du intervenir afin de réparer plusieurs fuites d'eau (chez M. COMTE, chez M. STILL et au château d'eau de Montazels).

Conseil Municipal du 13 juillet 2017

*** Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :**

- Délibération pour nommer les délégués à la commission d'appel d'offres
- Délibération pour renforcement BT rue de la Mairie par création poste Carrières
- Délibération pour convention d'assistance avec l'ATD pour une mission d'assistance à maîtrise d'Ouvrage
- Délibération pour signature d'un bail en vue d'une activité maraîchère
- Problème de vitesse sur la RD 52 en traverse d'agglomération
- Affaires communales / questions diverses

*** Délibérations :**

- M. CARDONA Hubert, Mme DUCHATEL Marie, M. BALAYE Jean-Pierre membres titulaires et Mme VERGÉ Carole, Mme GAMBUS Béatrice, M. GARÈSE Pierre membres suppléants ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués à la commission d'appel d'offres.

- Mme le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant "Renforcement BT rue de la Mairie par création poste CARRIERAS". Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou de communications électroniques (TELECOM).

A- Pour information, le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) 99 600 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 10 080 € TTC
- Travaux de communications électroniques (TELECOM) 8 100 € TTC

La commune doit donc signer la convention de mandat, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP) et/ou de génie civil pour le réseau de communications électroniques (TELECOM).

B- Après achèvement des travaux, la commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Travaux d'éclairage public 10 080 € TTC
- Travaux de communications électroniques 8 100 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 5 040 € versé ultérieurement par le SYADEN à la commune.

- Mme le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Mme le Maire rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement de la voirie par la réalisation d'une déviation de la traversée de la commune actuellement utilisée par les poids lourds en empruntant successivement la RD52 puis l'ancienne route de La Serpent.

- Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Mr Christophe ORAIN a sollicité la location d'une partie de la parcelle communale cadastrée section A n°974. M. ORAIN a un projet de production maraîchères biologiques et sollicite une convention de mise à disposition via un bail rural.

Mme le Maire propose de fixer le montant annuel du fermage à 231.11 € par an et par hectare (tarif légal en vigueur à ce jour). Le montant annuel dépendra de la surface utilisée et sera actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

* **Affaires communales / questions diverses :**

* Problème de vitesse sur la RD 52 en traverse d'agglomération : la Mairie a reçu une pétition concernant les dangers représentés par la vitesse excessive en traverse d'agglomération. Mme le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris le 7 mai 2008 afin de limiter la vitesse à 30 km/h en traverse d'agglomération. La Gendarmerie a été prévenue et viendra faire des contrôles régulièrement. Il est fait appel au civisme de chacun afin de respecter cette limitation.

* L'ARS a demandé à ce qu'un référent communal soit nommé afin de contribuer à la lutte contre l'ambrosie (plante invasive nuisible). M. KONIECZNY a été désigné en tant que référent communal.

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

* Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour motion de soutien pour le maintien de la Perception à Couiza
- Délibération pour motion de soutien à la ligne ferroviaire entre Quillan et Carcassonne
- Délibération pour approbation des modalités de calcul des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Limouxin
- Délibération pour attribution des subventions aux associations
- Délibération pour demande de subvention pour des travaux de réfection de la voirie communale
- Délibération pour décision modificative n°2 du Budget Principal
- Projet de STEP à Croux
- Projets d'aménagement voirie
- Affaires communales / questions diverses

* **Délibérations :**

- Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 12 juin 2017. Attributions de compensations 2017 (hors refacturations et services mutualisés) = 14 172 €

- Mme le Maire propose de fixer le montant des subventions allouées aux associations, pour le Budget 2017, comme suit :

ACCA 350 €	COOPERATIVE SCOLAIRE 450 €
PACOULIX 100 €	FLEURIR ANTUGNAC 250 €
SDIS DE COUIZA 60 €	FNACA CANTON DE COUIZA 45 €
LA CLEF DES CHAMPS 150 €	DIVERS 150.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER 450 €	

- Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réfection de la voirie Rue du Barri, Rue des Angles, Place des Marronniers, Rue de l'église et Rue de la Garenne.

Des devis ont été réalisés par l'Entreprise LAURAND TP pour les montants HT suivants :

- Rue du Barri (devis n°441) => 3 519.00 €
- Rue des Angles (devis n°442) => 1 666.00 €
- Place des Marronniers (devis n°443) => 2 720.00 €
- Rue de l'église (devis n°444) => 552.50 €
- Rue de la Garenne (devis n°445) => 13 600.00 €